

## Deuxième réunion du Comité international de suivi des Assises de l'Afrique

Paris, 11 - 13 Mai 1998

### Rapport

1. La deuxième réunion du Comité international de suivi des Assises de l'Afrique s'est tenue, à l'invitation du Directeur général de l'UNESCO, du 11 au 13 mai 1998 au Siège de l'Organisation.
2. Le Directeur général adjoint pour l'Afrique, au nom du Directeur général empêché, a souhaité la bienvenue aux membres nommés *intuiti personae*. Le Comité a été profondément renouvelé depuis la première réunion du Comité en septembre 1996.
3. Le Directeur général adjoint pour l'Afrique a aussi rappelé que les conclusions du Rapport final de la première réunion, distribuées à tous les gouvernements, à tous les bureaux hors Siège, à toutes les commissions nationales, à l'OUA et à tous les organismes du système des Nations Unies, ont été prises en compte lors de la préparation du programme et du budget de l'UNESCO. Il a également rappelé au Comité le décès de M. Basile Kossou, Coordonnateur du Département Priorité Afrique.
4. Les membres du Comité ont désigné M. Nouréini TIDJANI SERPOS comme rapporteur général. Ensuite le Directeur général Adjoint pour l'Afrique a procédé à la présentation des nouveaux membres.
5. La Présidente du Comité, Mme Graça MACHEL, après avoir fait observer une minute de silence à la mémoire de M. Basile Kossou, a exprimé ses remerciements au Directeur général qui a invité le Comité à se réunir ainsi qu'au Département Priorité Afrique pour la préparation des documents de travail; après l'adoption de l'ordre du jour; elle a estimé dans ses remarques liminaires que l'Afrique, de plus en plus libérée des contraintes extérieures, avait l'opportunité de se définir par elle-même. Les Africains peuvent décider et exprimer leur vision de l'avenir et les *Assises de l'Afrique* ainsi que le *Comité international de suivi* constituent un "espace" de réflexion, de formulation de stratégies, d'étapes et de mise en pratique d'un nouveau type de développement.
6. En introduction au débat général, elle a suggéré les lignes de réflexion suivantes :
  - (a) Un changement positif et sain s'opère aujourd'hui en Afrique : la démocratisation est presque partout en cours dans tout le continent. Même si de l'esclavage à la colonisation et à l'apartheid, le chemin de la renaissance de l'Afrique est semé d'embûches, c'est néanmoins la première fois que les Africains ont la possibilité de faire leur examen de conscience et de se demander qui ils sont réellement dans le but de se réinventer et d'élaborer un discours adapté aux problèmes du troisième millénaire.

- (b) Malgré les progrès de la démocratie en Afrique, les sociétés civiles sont toujours faibles. Comment les processus démocratiques peuvent-ils donc être renforcés afin que toutes les composantes de la société puissent y participer et s'exprimer librement ? Comment les sociétés civiles peuvent-elles être encouragées et aidées à s'impliquer activement dans la prise de décisions, défendre les intérêts de nos populations et représenter un réel contre-pouvoir face aux gouvernements ?
- (c) Les pays africains sont marqués par de profondes divisions ; la première concerne le fossé qui sépare les zones urbaines des zones rurales et qui empêche ces dernières de jouir des fruits de la croissance ; la seconde concerne la distance qui sépare les riches des pauvres ; la troisième a trait aux inégalités socio-économiques entre les hommes et les femmes ; la quatrième division est relative à l'antagonisme entre les institutions traditionnelles et les institutions modernes qui ont besoin d'être intégrées et de s'autoféconder afin d'aider à renforcer le processus démocratique ; enfin, le mur qui existe entre la majorité illettrée et donc limitée dans la défense et l'illustration de sa citoyenneté et une élite minoritaire lettrée a été souligné.
- (d) La marginalisation de la jeunesse et les mécanismes à mettre en place pour que, en tant que citoyens et citoyennes, les jeunes puissent jouer le rôle qui leur revient en formulant des politiques novatrices et en contrôlant les institutions, ont été soulignés. Dans cette perspective, l'éducation formelle et non-formelle à donner aux jeunes a été fortement évoquée.
7. Le Comité, à l'issue de ses travaux, devrait transmettre ses conclusions au Directeur général de l'UNESCO et demander à celui-ci de les envoyer aux gouvernements africains, aux sociétés civiles et aux autres organismes de coopération technique.

**Point 1. Analyse de l'évolution politique en Afrique depuis les *Assises de l'Afrique***

8. Le premier point de l'ordre du jour a fait l'objet d'une brève présentation par le représentant de l'OUA, invité en tant qu'observateur. Il a mis l'accent sur la corrélation entre paix et sécurité et le développement économique et social et a rappelé la création, lors du Sommet annuel des Chefs d'Etat et de Gouvernement au Caire en 1993, du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Il a indiqué que ce mécanisme, en collaboration avec d'autres organismes régionaux et internationaux, a contribué à résoudre un certain nombre de conflits sur le continent. Par ailleurs, l'OUA vient d'instaurer un Comité des femmes pour la paix et pour le développement. Tout en indiquant qu'il existe encore quelques foyers de tension sur le continent, il a affirmé qu'il est désormais établi que toute prise illégale de pouvoir par la force ou toute confiscation illégitime du pouvoir à un régime démocratiquement élu sera désormais condamnée et rejetée énergiquement en Afrique.

9. Lors du débat qui a suivi, les membres du Comité ont insisté notamment sur les thèmes suivants:
- (a) L'Afrique est pleine d'opportunités et il faut mettre au profit ses immenses ressources pour le développement socio-économique et l'avènement de la démocratie. Si nous prenons une attitude positive face aux nombreux problèmes du continent en les considérant comme des opportunités à saisir, nous pouvons activement prendre en main les choses et chercher des solutions au lieu de nous plaindre et de nous résigner ; parfois, même les conflits peuvent être perçus **comme une chance de changement**, de reconstruction sur de nouvelles bases, de "renaissance".
  - (b) Il faut prendre en compte le rôle joué par les femmes en Afrique, notamment dans les zones rurales, et valoriser leur contribution dans la résolution non-violente des conflits et dans la promotion d'une culture de la paix. Les gouvernements africains et l'UNESCO doivent leur donner la priorité dans le domaine de l'éducation ; renforcer leur capacité de prendre en charge des activités économiques ; mettre en place à leur intention des programmes leur permettant de moderniser leurs habitudes professionnelles, sanitaires et gestionnaires.
  - (c) Nous devons insister sur la **place qui revient aux jeunes dans le processus de transformation pacifique** de nos sociétés; les aider à se prendre en charge en leur donnant une éducation de qualité et en mettant en place des systèmes d'apprentissage d'un métier et en les encourageant à se lancer dans des champs d'action innovateurs et créatifs. Faire de l'éducation des filles une des priorités essentielles des pays africains représente aussi un objectif sur lequel le Comité a mis l'accent.
  - (d) Encourager les **intellectuels africains à se réintégrer dans leurs sociétés** parce qu'ils ont un rôle important à jouer dans l'anticipation et la mise en place de stratégies pour l'avenir. Pour renforcer l'identité culturelle africaine et éviter la fuite des cerveaux, nos gouvernements devraient soutenir les activités de recherche par les nationaux, ils doivent donner aux chercheurs et aux intellectuels les moyens de travailler en Afrique pour l'Afrique et utiliser l'expertise locale quand elle existe, tout comme l'UNESCO et les autres organismes de coopération devraient le faire. L'UNESCO doit aussi aider à accélérer les échanges internes à l'Afrique et aider à la coordination de nos ONGs.
  - (e) Le soutien aux efforts et activités destinés à **réduire la pauvreté** constitue une contribution importante à la paix car il y a une corrélation étroite entre paix et développement socio-économique.
  - (f) L'information et la documentation concernant les dix certitudes des *Assises de l'Afrique*, notamment dans les domaines de l'éducation, de la condition féminine et des enfants existent. Il faut les vulgariser en **instituant une banque de données** sur les femmes, les réfugiés, l'éducation. Il faudrait également disposer d'un répertoire des ONG spécialisées dans chacun de ces secteurs afin de coordonner leurs requêtes de subvention et leur action sur le terrain. A cet inventaire des associations et des institutions, il faudrait également ajouter l'archivage et la mise à disposition de la société civile de toutes les solutions

proposées par les divers organismes. Leur mise en pratique devrait faire l'objet d'une évaluation critique. Le tout formerait un **réseau d'échanges entre organisations et institutions africaines**.

- (g) Etablir **entre le continent africain et les diasporas africaines** des liens de coopération et de renforcement des capacités afin d'influencer les décideurs politiques et les sociétés civiles respectives et de créer un réseau entre les universités, les chercheurs et les enseignants.
- (h) Utiliser le Plan d'Action Intergouvernemental des Politiques Culturelles de Stockholm pour renforcer l'acceptation par les différentes composantes de nos nations de la **diversité culturelle et de la coexistence pacifique** au sein de nos Etats multiculturels. Les Africains doivent se "ré-approprier" leur histoire en s'assurant que les manuels d'histoire reflètent la force et la richesse des sociétés africaines et qu'ils incitent à la tolérance et à une meilleure compréhension inter-ethnique. A cet égard, "L'Histoire générale de l'Afrique" publiée par l'UNESCO pourrait constituer une excellente base de référence.
- (i) Le Comité demande à l'UNESCO de **mieux coordonner ses différentes initiatives** et d'établir des bases de données sur des organisations, activités et thèmes prioritaires ainsi que sur les recommandations formulées lors de différentes conférences et réunions afin de mieux suivre leur mise en pratique et d'éviter le double emploi.
- (j) La reprise en main de notre destin doit être partie intégrante d'une remise en cause des modèles culturels étrangers et des discours économistes sur l'Afrique. Pour cela il faut instituer une pensée de l'espérance et dans cette perspective l'UNESCO devrait aider les universités et les instituts de recherche à impulser et renforcer une nouvelle approche du développement basée sur notre culture. L'UNESCO devrait utiliser son influence auprès des gouvernements africains pour que les Universités et institutions de recherche constituent un environnement propice permettant aux chercheurs africains de créer un nouveau savoir et un savoir-faire enracinés dans les traditions africaines et que des opportunités leur soient données de partager et d'échanger ce savoir avec d'autres chercheurs au niveau mondial.
- (k) Accélérer le processus de traduction en langues nationales du Rapport final des recommandations des *Assises de l'Afrique* au niveau des pays africains et en distribuer des exemplaires dans tous les lycées et collèges pour que les jeunes africains s'en imprègnent.

## Point 2. Bilan des activités de l'UNESCO en Afrique (1996-1997)

- 10. Les membres du Comité ont pris connaissance du document d'information intitulé "Bilan des activités de l'UNESCO en Afrique (1996-1997)" préparé par le Département Priorité Afrique relatif aux suites réservées par l'Organisation aux recommandations des Assises de l'Afrique. Un certain nombre de représentants du Secrétariat ont présenté les activités qu'ils ont entreprises au cours du biennium précédent ainsi que celles qui seront mises en oeuvre au cours du biennium présent. Son Excellence l'Ambassadeur Sahnoun, Envoyé

spécial conjoint du Secrétaire général des Nations Unis et de l'OUA pour la Région des Grands Lacs a également été invité à prendre la parole.

11. Les **nouvelles technologies d'information**, notamment les réseaux informatiques, sont en passe de devenir le moyen de communication universel le plus important et constituent donc une des clés du développement. Les gouvernements africains, avec le soutien de l'UNESCO et des partenaires du développement, doivent poursuivre leurs efforts afin de **faciliter l'accès** du plus grand nombre à ces technologies par l'éducation et la formation ainsi que par la mise à disposition du matériel nécessaire.
12. Si les femmes figurent maintenant en priorité dans les stratégies nationales, les membres du Comité ont constaté que les jeunes en étaient absents. Les décideurs politiques doivent donc prendre en compte **les besoins et les intérêts** des jeunes et des familles dans la formulation des stratégies nationales et favoriser l'intégration des jeunes dans le processus démocratique. Parallèlement, il est indispensable de motiver la jeunesse africaine pour qu'elle s'implique dans les processus de transformation sociale et qu'elle prenne des responsabilités civiques. Ceci n'est pas seulement une question d'éducation formelle, mais aussi de **transmission de valeurs**. A cet égard, la responsabilité des familles et particulièrement des adultes dans la création d'un environnement qui rend ces valeurs crédibles, a été soulignée. Les membres du Comité ont demandé au Directeur général d'organiser des consultations sous-régionales afin d'aider les pays africains à élaborer une vision commune sur l'intégration de la jeunesse dans le développement de leurs sociétés.
13. Le Comité a aussi noté avec satisfaction que la Conférence Générale a adopté le 23 août de chaque année comme la *Journée mondiale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*. La nécessité d'une meilleure connaissance et compréhension de ce passé et de ses implications sur la réalité d'aujourd'hui ainsi que le fait que ce passé doit être accepté et assumé, ont été soulignés. Cette vision partagée de l'histoire pourrait former la base pour la construction d'un avenir qui rapprocherait les populations africaines partout dans le monde en mettant l'accent sur leur culture commune. La question de la responsabilité des acteurs ainsi que de l'éventualité d'une réparation morale et/ou matérielle a également été évoquée parce que le sous-développement de l'Afrique n'est pas une fatalité mais aussi un produit de la déportation de dizaines de millions de femmes et d'hommes.
14. La présentation des activités du projet "La route de l'esclave" par les représentants de l'UNESCO a provoqué un débat animé. Les membres du Comité ont constaté que **l'institutionnalisation de la mémoire de l'esclavage et de la traite négrière** ne recevait pas toute l'attention que mérite ce sujet. Ils ont cependant estimé que cette attitude devrait d'abord faire l'objet d'un échange de vues entre Africains du continent et les diasporas et ensuite avec le reste des acteurs de la traite négrière. Le Comité s'est félicité que tous les Etats africains ainsi qu'Israël et Cuba ont déposé devant la Commission des Droits de l'Homme à Genève un projet de résolution demandant que la Traite soit reconnue comme un crime contre l'humanité.
15. Le Comité a félicité le Directeur général pour les activités entreprises dans le cadre du projet "La route de l'esclave" et a souhaité que notamment celles touchant et impliquant